

Mairie LE MAS



Compte-rendu du Conseil municipal du 15/05/2016

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le dimanche 15 mai à 9h. Tous les conseillers en exercice étaient présents. Ils avaient été convoqués par écrit le 02/05/2016. M.Thierry Traversini est nommé secrétaire de séance.

(2016/DEL/22) Audit du réseau d'éclairage public

Les Communes d'Andon, de Briançonnet, de Collongues, de Gars, du Mas, des Mujouls, de Saint-Cézaire-sur-Siagne, de Séranon et de Valderoure souhaitent réduire leurs consommations d'énergie. Dans le cadre de leurs stratégies, elles ont souhaité se regrouper afin de lancer les études de rénovation de leurs réseaux d'éclairage public (délibération n°39 du 12/09/2015). Compétentes en la matière, elles souhaitent prendre pleinement connaissance de leur parc.

La réalisation du diagnostic des installations d'éclairage public s'articule autour de trois grands axes : un inventaire technique décrivant le patrimoine des quatre communes en matière d'éclairage, un diagnostic (SIG), et un schéma technique de rénovation, un inventaire financier de la charge de l'éclairage public pour les communes, un Schéma Directeur de Rénovation chiffré.

Un marché à groupement de commandes, porté par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, sera prochainement lancé afin, pour chaque commune, d'acquérir une vision globale des caractéristiques techniques et énergétiques de ses équipements d'éclairage public et de lui permettre d'identifier les pistes de maîtrise d'énergie et d'amélioration qualitative des équipements.

Il s'agira d'améliorer la connaissance du patrimoine d'éclairage public à partir d'un inventaire exhaustif des équipements et d'une saisie et analyse de la facturation énergétique associée. Le prestataire aura ensuite la charge de faire des propositions chiffrées des actions d'amélioration, en termes de diminution de la facture énergétique, d'amélioration de la qualité d'éclairage et de la sécurité des installations.

L'audit portera sur l'ensemble des installations d'éclairage public existantes à la charge de la commune à savoir : les voies ouvertes à la circulation publique ainsi que leurs dépendances, les domaines publics immobiliers (lotissement, ZAC, HLM, ...) sous réserve que l'assemblée délibérante des ces ouvrages et la collectivité se soient préalablement prononcées favorablement pour la prise en charge des installations par la commune. Enfin, il sera demandé au prestataire une réelle analyse triangulaire entre les contrats d'énergie, les armoires existantes et les points lumineux. Par conséquent, il s'agira de systématiquement utiliser ces trois entrées lors de l'analyse et de l'inventaire terrain.

Pour la commune du Mas, le nombre points lumineux est d'environ 173 avec 3 armoires, et la dépense estimée à 1.730 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil départemental, de l'ADEME et de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur dans le cadre du Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie selon le plan de financement suivant : Conseil régional (35%), Conseil départemental (10%), ADEME (35%), Commune (20%).

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/23) Subvention déneigement

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a du faire appel à la société privée CNB-TP pour assurer le déneigement des voies communales. La facture de ces prestations pour l'hiver 2015/2016 s'élève à : 2.322 €. Le Maire propose de solliciter une aide financière du Conseil départemental à hauteur de 70%.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/24) Dotation cantonale 2016

La commune envisage de réaliser des travaux de voirie pour un montant de 66.500 euros HT et pourrait bénéficier d'une subvention de 46.458 euros représentant 69,85% du montant HT du projet dans le cadre de la dotation cantonale 2016.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/25) Décision modificative n°1 budget eau et assainissement

Suite à une erreur d'imputation dans le budget primitif 2016 pour l'eau et l'assainissement, il convient de prendre une décision modificative pour les dépenses en section de fonctionnement afin de diminuer les crédits sur la ligne D613 (locations, droits de passage...) d'un montant de 1.091 € et d'augmenter la ligne D651 (redevance pour concession) du même montant.

VOTE A L'UNANIMITE

.../...

(2016/DEL/26) Acquisition parcelle A910

Le Maire expose au Conseil municipal la possibilité d'acquérir la parcelle A910 au prix de 2.500 euros, les frais d'enregistrement et de publication aux hypothèques étant à la charge de l'acquéreur. Cette parcelle est composée d'une écurie située sur la place principale des Sausses et pourra servir de local technique afin d'entreposer le matériel utilisé pour l'organisation de manifestations sous la halle ainsi que pour l'entretien de la voirie et des espaces verts du hameau. Le Maire propose de demander une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 50% de l'investissement à réaliser.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/27) Révision tarifs RSE 2016

Le Maire indique que conformément à l'article 19 du règlement du service des eaux délibéré et voté par le Conseil municipal le 19/05/12 et amendé le 11/11/2012, c'est au Conseil municipal de fixer le montant des redevances, participations et tarifs. Il propose que le Conseil se prononce pour un paiement forfaitaire de 280 € concernant le coût de remplacement d'un compteur au réseau public d'eau (fourniture et pose sur installation existante). Il rappelle notamment que les compteurs sont placés sous la responsabilité des abonnés qui doivent en assurer l'isolation en hiver et l'entretien tout au long de l'année. Les abonnés doivent signaler toute anomalie de fonctionnement ou toute dégradation.

VOTE A L'UNANIMITE

(2016/DEL/28) Projet webcam

Le Maire indique que le Préfet des Alpes-Maritimes a confié au Conseil départemental une enveloppe du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Il appartient au Conseil départemental de répartir cette dotation au profit des communes de moins de 10.000 habitants compétentes en matière de voirie communale. Cette aide permet de co-financer des travaux répondant aux prescriptions des articles R2334-11 et 12 du CGCT avec un taux forfaitaire appliqué de 30% de la dépense subventionnable. Les sommes allouées doivent permettre de financer des opérations liées aux transports en commun ou à la circulation routière.

Dans cette seconde catégorie, sont éligibles les études et mise en œuvre de plans de circulation, création de parcs de stationnement, installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Considérant que l'installation d'une webcam sur la façade de la mairie permettrait de donner une indication précieuse aux automobilistes qui doivent emprunter la RD10 notamment en période d'intempérie (insertion sur le site internet de la commune mais aussi sur un site dédié et par smartphone), le Conseil demande au Conseil départemental une subvention plafonnée à 30% de la dépense subventionnable afin d'acquérir et d'installer ce matériel qui participe à la sécurisation routière, le projet étant évalué à 1.500 euros ttc.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

-Dates à retenir :

Présence des scouts de France Nice Alban du 4 au 17 juillet (27 jeunes de 8 à 18 ans) sur les terrains en restanque des jardins et une journée de nettoyage de la bergerie.

Résidence d'artiste (projet CAPG) du 3/10 au 13/11 (6 semaines) avec animations culturelles sur le village.

Réunions de la CAPG pour le projet de territoire à Saint-Auban le 4/07 pour les élus : atelier économie, tourisme et culture (9h30/12h30) et emploi, solidarité, service à la population (14h/17h).

Relevé des compteurs d'eau par la régie municipale du 20 au 26 juin.

Banquet républicain du 13/07 (inscription obligatoire – 5€/personne) : apéro sangria, salade de pâtes océane, poulet crème aux champignons, tarte multifruits.

-Bergerie : expulsion du locataire effectuée par huissier et le concours de la force publique le 4 mai.

-Halte aux dépôts sauvages des végétaux : se renseigner auprès de la mairie pour la détermination d'un endroit dédié et acquisition prochaine d'un broyeur.

-Employé communal : un contrat d'avenir est proposé à Patrice Denimal à compter du 20 juin.

-SPANC : le maire informe que les propriétés qui n'auront pas été visitées par le contrôle obligatoire au 31/12/2016 devront s'acquitter du prix d'une visite, augmentée de 100%. Concernant les Tardons, le Maire explique que des dérogations pour installation de puits perdu sont possible comme d'éventuelles autorisations de la commune pour que ces installations se fassent sur le domaine public. Dans ces cas, une étude de sol est à réaliser par les propriétaires.

-Réunion déchets (compte rendu Aurelio Fino) : la commission s'est penchée sur la redevance des professionnels et sur la nécessité de prévoir les investissements futurs à prendre en charge par la CAPG. La commune est déjà en mesure de faire une première proposition de redistribution des points de collecte.

-Réunion télécom (compte rendu Thierry Traversini) : Orange arrête l'installation de lignes fixes à la fin 2017 avec arrêt total de la commercialisation et de l'entretien des réseaux en 2021 (d'ici là nous devrions bénéficier de la fibre optique). Les zones blanches devront être équipées en 3G fin 2016.

-Régie de l'eau : installation d'UV à La Clue sous réserve de validation technique.

Le Conseil municipal s'est terminé à 10h30.



Le Maire,

Patrice Lachenmaier